



**CER**  
C'EST RÉUSSIR

**550**  
ÉCOLES DE  
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

# Permis bateau option côtière

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements  
39 Formations  
1 700 voitures  
200 000 élèves formés  
2 000 professionnels  
60 poids lourds  
450 véhicules 2 roues

Contact :

*Téléphone et mail*

## DUREE DE LA FORMATION

**Minimum de 5 heures de théorie et de 2 heures de conduite effective à la barre**

## LIEU DE LA FORMATION

CER GUIOT

## DATES

*Nous consulter*

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis bateau mer option côtier, permet la navigation sur des bateaux à moteur, bateaux électriques, jet ski et scooters de mers d'une puissance de plus de 6CV à moins de 6 milles d'un abri.

Les caractéristiques de l'option côtière :

- Navigation limitée à 6 milles d'un abri
- Pas de limitation de puissance, ni de longueur de bateau (jauge)
- Navigation possible de jour comme de nuit
- Utilisation de la VHF dans la limite des eaux territoriales françaises

**Attention** : si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kW (ou 6 ch), aucun permis n'est exigé pour piloter un bateau de plaisance à moteur.

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Déroulement de la formation

- **La théorie**

5 heures de théorie minimum obligatoire

Examen théorique organisé par l'administration

- **La pratique**

Nombre d'heures minimum obligatoire en pratique = 2 heures + 1h30 de pratique collective. La formation pratique peut être débutée avant l'obtention de l'examen théorique.

NB : Une seule formation pratique valable pour l'option côtière et eaux intérieures. Si vous avez déjà l'option eaux intérieures, inutile de refaire la formation. Seule la formation théorique sera effectuée.

### Déroulement de l'examen

Il n'y a pas d'examen pratique, la formation est directement validée par le formateur. Cependant il y a un examen théorique :

- QCM
- 30 questions
- 5 erreurs admises

**CER**  
C'EST RÉUSSIR



**CER**  
C'EST RÉUSSIR

**550**  
ÉCOLES DE  
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

# Permis bateau option côtière

## PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 16 ans minimum
- toute personne qui souhaite naviguer sur les domaines maritimes et les lacs.

## RESULTATS ATTENDUS

- obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau côtier

## ENCADREMENT

Un formateur qualifié et diplômé pour le permis plaisance

## METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et jeunes adultes
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Bateaux adaptés à l'enseignement et conforme à la réglementation en vigueur tant sur sa construction que sur son équipement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

## SANCTION DE LA FORMATION

- obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau côtier

**CER**  
C'EST RÉUSSIR